

Courrier

Daniel Reicher

Volume 19, numéro 3, septembre 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055800ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055800ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Reicher, D. (1973). Courrier. *Documentation et bibliothèques*, 19(3), 125–125.
<https://doi.org/10.7202/1055800ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1973

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

A VOTRE SERVICE

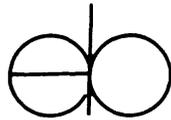
Des titres dans les catégories suivantes: Philosophie, religion, théologie, sociologie, sciences politiques, éducation, langue et littérature, histoire, biographies.

Deux périodiques: **Éducation et Société**, revue d'animation;
Relations, revue d'intérêt général.

Demandez notre catalogue

les éditions bellarmin

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 • Tél.: 387-2541



Courrier

Monsieur le rédacteur en chef,

L'article de Michel St-Pierre sur le marché du travail en bibliotechnique illustre plusieurs points:

- 1) le ministère de l'Éducation fait preuve d'irresponsabilité en hésitant à plafonner le nombre d'inscriptions en bibliotechnique;
- 2) la planification des études en bibliotechnique doit se faire au moins trois ans à l'avance, pour tenir compte de la longueur des études;
- 3) une étude du marché du travail ne veut pas dire une compilation de souhaits administratifs.

Les conclusions de Michel St-Pierre sont essentiellement correctes. C'est pourquoi, il est dommage qu'elles soient affaiblies par l'utilisation de chiffres dont il n'est pas responsable.

Pour n'examiner que le cas des bibliothèques universitaires, la situation a changé depuis 1970. Les conventions collectives régissant la plupart des institutions francophones ont érigé une cloison entre les employés de bureau et les techniciens, réservant ainsi un secteur important aux bibliotechniciens. La prédiction qu'aucun bibliotechnicien ne trouverait à se caser dans une bibliothèque universitaire québécoise en 1973, est devenue tout aussi mélodramatique qu'erronée. Même si aucun nouveau poste n'était créé, il devrait bien y avoir un nombre important de postes devenus vacants pour diverses raisons, telles que mise à la retraite, sortie du marché du travail, etc.

Il serait dommage que le comité de bibliotechnique, qui a pour mandat de faire une étude du marché du travail en 1973, se fie exclusivement à des questionnaires comme outils de travail. Les projections qui en découleraient risqueraient de n'être que des illusions arithmétiques.●

Daniel Reicher
Directeur des bibliothèques
Université de Montréal